



Compte rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2002

Paris, 7 mai 2002. _ A l'occasion de l'Assemblée Générale Mixte de ses actionnaires, réunie à Paris le 7 mai 2002, Accor a rappelé sa position de **leader européen et groupe mondial** dans ses deux grands métiers internationaux, l'**Hôtellerie** et les **Services**.

Résultats annuels 2001 : confirmation d'une forte capacité de résistance

En 2001, Accor a enregistré une progression de son résultat net de 6,0% à EUR 474 millions dans un contexte difficile. **Le bénéfice net par action a augmenté de 5,3%.**

L'Assemblée Générale a approuvé le versement d'un **dividende net de EUR 1,05** (EUR 1,575 avec avoir fiscal), **en hausse de 5,0%**. Le taux de distribution du bénéfice est de 44,0% et le rendement global du dividende est de 3,9%. Le **versement** aura lieu le **3 juin 2002**.

Stratégie à long terme de croissance et de rentabilité

La stratégie développée par Accor depuis de nombreuses années s'appuie sur :

- l'existence d'équilibres fondamentaux aussi bien en termes géographiques qu'en termes de complémentarité d'activités et de modes de gestion,
- une politique financière privilégiant la rentabilité des capitaux employés et la progression du bénéfice net par action,
- un programme dynamique de développement dans l'hôtellerie, avec un rythme d'ouverture de 25 000 chambres par an hors acquisition, et dans les services, avec l'extension des produits traditionnels (Ticket Restaurant et Alimentation), la conquête de nouveaux pays développés et émergents et la montée en puissance d'une nouvelle offre « ressources humaines » favorisant le bien-être des collaborateurs et la productivité d'entreprises,
- la mise sur un pied d'égalité des exigences des clients, des collaborateurs et des actionnaires.